

WORLD HEALTH
ORGANIZATION

ORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉ

VINGTIEME ASSEMBLEE MONDIALE
DE LA SANTE

A20/P&B/Conf. Doc. No 11
18 mai 1967

Point 2.6 de l'ordre du jour

ORIGINAL : FRANCAIS

CONTROLE DE LA QUALITE DES PREPARATIONS PHARMACEUTIQUES

Amendement proposé par la délégation de la Turquie
au projet de résolution contenu dans le document A20/P&B/Conf. Doc. No 7

Remplacer le sous-paragraphe iii) du dispositif par le texte suivant :

"de continuer d'aider, par obtention d'assistance du PNUD les Etats Membres à créer des laboratoires nationaux ou régionaux de contrôle de la qualité des médicaments ou à s'adresser à de tels laboratoires;"